



Une restructuration à marche forcée

Quand on ne sait pas où l'on va, il faut y aller!! et le plus vite possible.



Le décret de restructuration de l'inspection du travail a été publié le 21 mars dernier.

Nos organisations syndicales, opposées sur le fond à cette réforme, dénoncent la méthode utilisée par le ministre.

Après s'être heurté à la mobilisation des agents, après un rapport défavorable du CNIT et après le rejet du projet au Parlement en février, Sapin est passé en force et a imposé en un mois ce qu'il n'avait pas réussi à faire en une année, sans s'inquiéter de qui se met en travers de son chemin.

Pour un ministre du « dialogue social », Sapin s'est montré particulièrement hostile à celui-ci. Les agents se retrouvent confrontés à un diktat institutionnel, avec une direction qui impose une réforme pourtant rejetée par les organisations syndicales aux instances locales comme nationales. C'est un réel déni de démocratie de la part du gouvernement.

Sapin a démontré aussi le peu de cas qu'il fait de la santé des agents : le décret est en effet publié avant même que le CHSCT ministériel soit consulté et alors qu'une expertise nationale est en cours !

Son décret doit être abrogé par le nouveau gouvernement.

Sur le fond, le décret conserve le noyau dur du projet de loi rejeté au Parlement, au prix de quelques aménagements permettant de contourner les dispositions législatives que le gouvernement n'a pas réussi à faire passer :

- ▲ affecter les agents de contrôle dans une unité de contrôle composée de sections d'inspection du travail
- ▲ donner aux DUC la charge de programmer l'activité et de cliquer les agents
- ▲ mettre potentiellement en place des unités de contrôle régionales ou spécialisées
- ▲ créer un groupe national de contrôle aux ordres de la DGT sans lien avec les usagers
- ▲ doter la DGT d'une mission nouvelle de conduite d'actions spécifiques de contrôle.

Enfin, le décret ne résout pas la question des effectifs de contrôle, qui vont diminuer du fait de la réforme et des objectifs de baisse des dépenses publiques.

Et à Paris?

Dans le cadre des UC, chaque agent (IT ou CT) exercera ses fonctions seul dans une section.

Selon les informations communiquées par la direction à l'occasion du dernier CTR, le nombre de sections territoriales et généralistes mono-agent a été fixé à 148 pour l'UT de Paris. Or, en 2013, le nombre de postes budgétés d'agents de contrôle en section territoriale et généraliste était de 157.

La première réalité de la réforme, serait que la charge de travail va être répartie entre 148 agents, au lieu de 157 aujourd'hui. Elle va augmenter pour tous et notamment en terme d'intérim pendant la période transitoire.

Nos conditions de travail vont encore continuer de se dégrader. Les agents de contrôles seront également moins disponibles pour répondre aux sollicitations des salariés et/ou pour contrôler les entreprises : c'est le service public qui est attaqué!

Par ailleurs, il est acquis que deux secteurs vont être supprimés, sans garanties sur la préservation des postes. Les IG du SITCE et du SITNE devront fusionner, et les postes vacants seront purement et simplement supprimés dans tous les secteurs. En outre, Sapin a acté la disparition à terme du service ARMIDOJ au profit d'un service régional, contrairement à ce que Vilboeuf avait annoncé initialement.

Nous constatons que la direction de l'UT de Paris, après la publication du décret, a choisi de ne communiquer sur rien.

Le RUT doit s'expliquer devant tous les agents sur la mise en œuvre de la réforme et ses conséquences et notamment sur les suppressions de postes.

- ▲ Il doit leur dire comment il compte redécouper les sections et comment se fera l'affectation des agents.
- ▲ Il doit dire quelle sera la place des secrétariats dans l'organisation qu'il projette.
- ▲ Il doit enfin s'expliquer concernant les conséquences immobilières de la réforme et les locaux de travail parisiens.



Nous appelons les agents à boycotter les réunions de redécoupage, à se rassembler et à porter leurs exigences.

- ➡ **Abrogation du décret !**
- ➡ **Zéro suppression de postes !**
- ➡ **Aucun changement de poste forcé !**
- ➡ **Aucun déménagement ! Maintien des secteurs et des trois sites !**
- ➡ **Doublement des effectifs de contrôle, de renseignement et de secrétariat !**
- ➡ **Maintien du service ARMIDOJ !**

Le courrier de Sapin

Dans un courrier, très instructif, daté du 24 mars 2014, on apprend notamment que le maintien d'ARMIDOJ à Paris est « provisoire », qu'un réseau "risques particuliers" va être créé afin de "permettre une réalité des contrôles amiante" et qu'il devra s'appuyer sur un "programme spécifique d'actions". Le ministre confirme aussi le défaut de dialogue social que nous avons également constaté et dénoncé.